



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 24, numéro 9

4^s

La saga judiciaire Churchill Falls contre Hydro-Québec en Cour suprême du Canada

L'équipe de Norton Rose Fulbright dirigée par Me Pierre Bienvenu, a fait pencher la balance du côté de Hydro-Québec



Pierre Bienvenu



Andres Garin



Sophie Melchers



Vincent Rochette



Horia Bundaru



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Comment réagir lorsqu'un litige ou des allégations d'irrégularités menacent la situation financière ou la réputation d'une organisation?

Faites appel dès maintenant aux professionnels chevronnés des Services de juricomptabilité et de soutien à l'intégrité d'EY.

- ▶ Enquêtes et conformité
- ▶ Réclamations et litiges
- ▶ Gestion de la preuve électronique
- ▶ Analyse juricomptable de données
- ▶ Intervention en cas de cyberincidents

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.



Meilleure la question, meilleure la réponse.
Pour un monde meilleur.

Benoît Legault

Associé
benoit.legault@ca.ey.com
+1 514 874 4637

François Auclair

Chef d'équipe senior
francois.auclair@ca.ey.com
+1 514 879 6685

Julie Bellemare

Chef d'équipe senior
julie.bellemare@ca.ey.com
+1 514 879 2686

Aïsha Brillant

Chef d'équipe senior
aisha.brillant@ca.ey.com
+1 514 879 8273

L'équipe de Norton Rose Fulbright dirigée par Me Pierre Bienvenu, a fait pencher la balance du côté de Hydro-Québec



Pierre Bienvenu



Andres Garin



sophie Melchers



Vincent Rochette



Horia Bundaru

Par André Gagnon

L'équipe de Norton Rose Fulbright dirigée par Me Pierre Bienvenu, Ad. E. qui défend les intérêts d'Hydro-Québec depuis 2010 dans ses contentieux avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo), a obtenu gain de cause devant la Cour suprême du Canada le 2 novembre 2018, dans un arrêt que d'aucuns décrivent comme l'un des plus importants en droit civil contractuel rendus par la Cour depuis un quart de siècle.

Le litige s'inscrit dans le cadre des différends historiques entre Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec relatifs au projet Churchill Falls. Par son action, CFLCo cherchait à faire modifier le contrat d'une durée de 65 ans conclu avec Hydro-Québec en 1969 afin de hausser le prix de

l'électricité achetée par Hydro-Québec en provenance de la centrale de Churchill Falls. Cette centrale, construite au début des années 1970 au coût de quelque 900 millions de dollars de l'époque, demeure aujourd'hui une des plus importantes centrales hydroélectriques au monde.

Avant que le litige n'aboutisse devant le plus haut tribunal du pays, Hydro-Québec avait obtenu, en 2014, un jugement favorable au terme d'un procès de plus de 30 jours devant la Cour supérieure du Québec, présidé par l'honorable Joël Silcoff, durant lequel une preuve volumineuse avait été administrée, notamment relativement à l'historique de la négociation de ce contrat qui s'était échelonnée sur plusieurs années. Puis, en 2016, la Cour d'appel du Québec, dans un arrêt unanime rendu exceptionnellement par une formation composée de cinq juges, avait rejeté, avec frais de justice, l'appel de CFLCo.

L'arrêt de la Cour suprême, rendu sous la plume de l'honorable Clément Gascon appuyé par une forte majorité, constitue à n'en pas douter un arrêt de principe. Il confirme que le droit civil québécois ne reconnaît pas la théorie de l'« imprévision » et il rejette l'argument de CFLCo voulant que les notions de bonne foi et d'équité en droit civil permettent aux tribunaux, soit de modifier eux-mêmes le contrat d'électricité pour imposer un partage des bénéfices différent de celui qu'il prévoit, soit d'obliger les parties à le renégocier. Selon la Cour, le devoir de collaborer avec son cocontractant n'exige pas de sacrifier ses intérêts propres.

CF(L)Co avait évalué l'enjeu financier de ce litige comme s'élevant à plusieurs milliards de dollars d'ici l'échéance du contrat d'électricité, en 2041.

Invité à commenter la victoire d'Hydro-Québec, Me Bienvenu, un plaideur chevronné dont la réputation devant la Cour suprême n'est plus à faire, a tenu à vanter le mérite des collègues qui ont uni leurs forces dans ce dossier: « L'étroite collaboration entre les avocats qui défendaient les intérêts d'Hydro-Québec dans ce dossier est une parfaite illustration du travail d'équipe qui fait la marque de notre cabinet. Je garde des innombrables séances de travail et de rédaction dans ce dossier avec mes collègues de Norton Rose et d'Hydro-Québec un souvenir aussi gratifiant que le résultat ultime du dossier ».

L'équipe de Norton Rose Fulbright qui représente Hydro-Québec depuis le début de ce litige était composée, outre de Me Bienvenu, de Mes Sophie Melchers, Horia Bundaru et Andres C. Garin. Me Melchers, rappelons-le, dirigeait l'équipe d'avocats qui, à l'été 2018, a réussi à faire rejeter les poursuites déposées par l'Autorité des marchés financiers contre David Baazov, une affaire très médiatisée. Horia Bundaru, qui préside le comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure et est en charge du recrutement à Norton Rose Fulbright, est un plaideur dont la réputation ne cesse de croître. Andres Garin quant à lui a occupé la fonction de conseiller juridique principal auprès de la juge en chef du Canada, la très honorable Beverley McLachlin, C.P., de 2010 à 2012, et il dirige depuis lors l'équipe nationale de Norton Rose Fulbright consacrée à la représentation en Cour suprême du Canada et devant les tribunaux d'appel. Ces avocats étaient appuyés en Cour supérieure par Mes William Hesler, c.r., Vincent Rochette et Dominic Dupoy. Me Lucie Lalonde, conseillère juridique au contentieux d'Hydro-Québec et membre à part entière de l'équipe, a également comparu pour celle-ci.

La même équipe représente actuellement Hydro-Québec dans une autre procédure judiciaire en cours contre CFLCo, qui concerne les droits d'Hydro-Québec en vertu du même contrat d'électricité depuis son renouvellement automatique, en 2016. Hydro-Québec a eu gain de cause dans ce dossier au terme d'un autre procès d'une trentaine de jours en 2015 en Cour supérieure du Québec, présidé par l'honorable Martin Castonguay, et les parties sont dans l'attente du sort du pourvoi logé par CFLCo à l'encontre de ce jugement devant la Cour d'appel du Québec.

CFLCo était représentée en Cour suprême par Mes Doug Mitchell et Audrey Boctor du cabinet IMK, ainsi que par Me Patrick Girard de Stikeman Elliott. Dans la procédure actuellement pendante en Cour d'appel, elle est représentée par Mes Éric Mongeau et Patrick Girard de Stikeman Elliott, ainsi que par Me Doug Mitchell.

Pierre Bienvenu n'en est pas à sa première cause importante devant le plus haut tribunal du pays. On se rappellera qu'il représentait Éric en Cour suprême du Canada, où s'est achevée la bataille très médiatisée qui l'opposait à Lola. Il a également agi pour le gouvernement fédéral dans le Renvoi sur la sécession, de même qu'auparavant dans la célèbre affaire Bertrand relative au processus d'accession du Québec à l'indépendance. Plus récemment, dans *Thibodeau c. Air Canada*, il a convaincu une majorité de la Cour suprême que le régime de responsabilité de la Convention de Montréal devait avoir préséance sur l'indemnisation disponible aux termes de la Loi sur les langues officielles en cas d'allégations de non respect des droits linguistiques. Il a comparu une dizaine d'autres fois en Cour suprême dans des affaires en matière d'arbitrage international, de droit privé et de droit public.

En marge de son activité d'avocat plaideur, Me Bienvenu agit comme arbitre international. En cette qualité, il a présidé de nombreux arbitrages internationaux, dont le récent arbitrage CCI mettant aux prises le constructeur et le propriétaire de la centrale nucléaire OL-3, en Finlande, une cause dont les enjeux s'élevaient à plusieurs milliards d'euros.

En 2013, l'Association du Barreau canadien lui a remis la Médaille Paul-André Crépeau pour sa contribution à l'avancement de la dimension internationale du droit privé et du droit commercial au Canada.

Dans le cœur de la démocratie

Voici la première d'une nouvelle série intitulée « À HUIS CLOS ». Aujourd'hui nous accueillons Me Nicola Di Iorio Ad. E., avocat, professeur et ex-législateur. Il partage avec nous certaines réflexions tirées de l'expérience des quatre dernières années.

LMJ: Vous êtes un homme comblé. Pourquoi avoir décidé d'aller en politique?

NDI: Pour servir mon pays. Il m'a tant donné. Je lui en suis fort redevable.

LMJ: Comment résumez-vous en mot la vie en politique?

NDI: Tourbillon!

LMJ: Vous ne recommandez donc pas de le faire ?

NDI: Bien au contraire! J'encourage fortement quiconque à le faire. Il s'agit d'une expérience qui procure un apprentissage qui n'a pas d'égal. Il faut savoir quand y entrer et, plus important encore, quand en sortir.

LMJ: Si c'est le cas pourquoi quitter?

NDI: Les raisons qui m'amènent à quitter sont de deux ordres: personnel et familial. Puisqu'elles concernent des personnes autre que moi, il ne m'appartient pas d'en discuter publiquement. Par contre, l'expérience et les connaissances acquises alliées à l'expérience antérieure développée comme professeur, praticien et en affaires me permettent de rehausser considérablement le niveau de défis auxquels je peux prétendre. La seule fonction que je n'ai pas occupé dans le travail législatif est celui de juge, quoique j'ai travaillé au processus de leur sélection et de leur nomination.

LMJ: La vie en politique ressemble-t-elle à ce que vous en saviez avant d'être candidat et ensuite député?



Me Nicola Di Iorio Ad. E.

NDI: Non. Je dois préfacier ma réponse en précisant d'emblée que j'ai fait le choix - ou plutôt, que je me suis prévalu de l'opportunité que j'avais de pouvoir choisir - de ne pas devenir un politicien. J'ai plutôt opté pour le seul service public. D'autres ont fait un tel choix. J'ai pu faire ce choix parce que j'avais une carrière et que j'ai travaillé si fort pour obtenir une imposante majorité. Mon comté avait failli basculer dans la vague orange de 2011 et je ne voulais pas être celui qui allait le perdre! D'autres sont des politiciens, profession qui, lorsqu'elle est exercée par un individu qui a des valeurs saines, doit mériter toute notre estime. Dans l'histoire de notre pays, et encore aujourd'hui, nous avons eu de tels politiciens et ils ont su et savent faire une grande différence. Curieusement, ce ne sont pas les mêmes que je pensais avant d'aller en politique. Le danger qui guette tout politicien réside dans le fait qu'il

doit assurer sa pérennité. Quand il, ou elle, fait un choix il faut toujours qu'il se demande ce qu'il va lui arriver et l'impact sur sa carrière. Pourtant, le plus grand danger qui pèse sur un politicien est le détachement du quotidien, lequel pose problème lors

Me Nicola Di Iorio redevient un avocat de pratique privée

Après des mois d'attente, de tergiversations ont dit les critiques, le député libéral fédéral titulaire du siège de Saint-Léonard-Saint-Michel, Me Nicola Di Iorio, a annoncé à la Chambre des communes sa démission le 29 janvier 2019 dans un discours ponctué d'interruptions, de bruit de téléphone cellulaire et de gestes peu parlementaires de la part de ses collègues députés de l'opposition, du NPD, ce qui semble être de bonne guerre.

Critiqué pour ses «un pas en avant, deux en arrière», Me Dilorio, qui n'a rien d'un politicien, a annoncé un don de 100,000 \$ à une œuvre communautaire pour laquelle il se dévoue corps et âme depuis l'accident grave de la route subi par sa fille Claudia et deux de ses amies en 2010 causé par un jeune homme qui avait consommé alcool et était intoxiqué par des substances illicites au volant. Le chauffeur fut condamné à trois ans de prison tandis que les jeunes filles avaient subi des blessures dont elles se ressentent encore après des années de physiothérapie et autres traitements médicaux qui tentaient de remédier aux séquelles subies.

Sa première démission aurait dû donner lieu à une élection partielle très bientôt. Il l'a retirée pour des raisons inconnues. L'élection dans le comté qu'il occupait devrait avoir lieu l'automne prochain. Les électeurs, comme ce fut le cas pour le chef néodémocrate qui s'était fait élire dans la circonscription fédérale d'Outremont, Me Thomas Mulcair devront patienter avant d'élire un candidat qui succédera à Me Dilorio.

du renouvellement de mandat. Cela a été mentionné dans le cas de Pierre Elliott Trudeau quand il est passé à un siège d'être défait en 1972. Le pouvoir est un écosystème, une bulle. Il suffit de peu de temps pour oublier le quotidien des électeurs. Quand vous êtes un élu, des gens vous appuient, d'autres veulent un selfie avec vous, certains veulent vous influencer ou se servir de votre rayonnement. Cela arrive même aux élus de l'opposition mais de manière plus intense si vous êtes au pouvoir. Il peut devenir aisé d'oublier que l'attention résulte de la fonction et non des caractéristiques inhérentes à l'élu.

LMJ: Comment s'exerce la démocratie?

NDI: La démocratie parlementaire est le moyen choisi dans notre pays pour exercer le pouvoir. Tout ce que vous voyez dans les médias au sujet de la politique fédérale en est une manifestation. Dans notre régime le pouvoir de faire des lois appartient au Parlement, celui d'en déterminer l'application revient au gouvernement et l'autre qui consiste à contrôler l'action des deux premiers est confié en dernier recours à la Cour suprême. Après cela, tout devient nébuleux. C'est là que l'expérience devient précieuse. Je vous donne un exemple. À notre époque contemporaine, toute l'attention médiatique est sur le chef, en l'occurrence le Premier ministre. Le public voit le Premier ministre comme étant celui qui décide mais il y a simplement trop de décisions à prendre. Il lui faut de l'aide, beaucoup d'aide et c'est là que ça devient compliqué et opaque. Pour cela, il compte sur une centaine de conseillers politiques qui composent ce qui est communément appelé le PMO (Prime Minister's Office, en français le Cabinet du premier ministre). Encore là, c'est l'expérience et la connaissance des acteurs qui permet de suivre l'enchevêtrement.

LMJ: Vous n'avez pas parlé des députés dans tout cela?

NDI: Les députés d'un parti composent le caucus. En français on l'appelle un groupe parlementaire mais tout le monde dit «caucus». À Ottawa, il y a un caucus du Québec dont les députés font aussi partie du caucus national. Le Premier ministre, député du comté voisin au mien, siège aux deux caucus. Les réunions sont couvertes par le privilège du caucus et sont secrètes. Ce secret est, sauf rares transgressions, respecté pour le caucus du Québec. C'est une autre histoire pour le caucus national où

certaines interventions se sont retrouvées dans les médias. Je dirai une chose pour le caucus national: en théorie du moins, le Premier ministre sait qu'il est PM quand il y entre, il ne sait pas s'il le sera nécessairement en sortant. Je résume évidemment mais c'est une sphère essentielle du pouvoir laquelle est peu connue du public. Aucun Premier ministre ne peut le demeurer longtemps sans l'appui de son caucus. Parlez en à Teresa May qui est de plus en plus contesté par des députés de son caucus.

LMJ: Parlez-nous de vos réalisations dont vous êtes le plus fier?

NDI: Je ne sais pas si ça s'exprime en terme de fierté mais je me réjouis certainement du résultat obtenu: 1- Assurer l'intégrité du processus de nomination du juge en chef de la Cour suprême; 2- Enrayer le dérapage du pacte fiscal; 3- Le bilinguisme à Ottawa, lequel demeure un défi au jour le jour. Bien entendu, il y a la préoccupation qui m'accapare au quotidien: la prévention de la conduite avec facultés affaiblies et la création de la Semaine nationale de la conduite avec facultés affaiblies. J'ai d'ailleurs annoncé un don de \$100,000.00 que je fais à cette cause.

LMJ: Qu'en est-il de toute l'attention médiatique entourant votre absence en Chambre au cours de l'automne?

NDI: Au cours de l'automne dernier, il y a des journées où j'aurais en d'autres circonstances été à mon siège au Parlement, n'eût été d'autres tâches liées à mes fonctions de député auxquelles j'oeuvre. La question a été examinée par le Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à qui j'ai fourni des représentations exhaustives. Le Commissaire a d'ailleurs ainsi conclu sa démarche: « Compte tenu de vos déclarations et des renseignements que vous m'avez fournis, selon lesquels vous avez continué d'exercer vos fonctions parlementaires nonobstant votre participation à des activités extra-parlementaires, j'ai décidé qu'une enquête ne s'impose pas. ».

LMJ: Comparez la pratique du droit avec celle de la politique?

NDI: J'y vois un nombre de similitudes. En droit, un client nous expose sa version des faits et nous nous engageons à l'articuler devant un tribunal pour la faire accepter. Par contre, en cheminant dans la procédure, on prend connaissance de la version de

l'autre partie. Très vite on apprend qu'il faut donc creuser pour connaître tous les faits de l'affaire et ne pas se fier à une seule version. En politique, ce qu'on nous rapporte est souvent très différent de la réalité. Là aussi on apprend à creuser afin d'avoir un portrait le plus réaliste possible de la situation. Les médias ne peuvent tout rapporter. Ils sont assujettis à certaines contraintes et, dans certains cas, à certains biais. Le propre du politicien et de l'avocat est d'aller au-delà d'une seule version pour bien saisir la problématique et ainsi aider à élaborer une solution viable.

Décès de l'honorable Louis Marceau

C'est avec regret que nous apprenons le décès de l'honorable Louis Marceau, doyen de notre Faculté en 1964.



Né à Québec en 1927, Louis Marceau était un intellectuel, un humaniste, un homme d'une profonde intégrité.

Il a d'abord étudié le droit à l'Université Laval, pour ensuite recevoir, avec honneur, un doctorat d'État à la Sorbonne à Paris. Il se joint au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval et en devient son plus jeune doyen de 1964 à 1969, à un moment charnière pour la Faculté. En 1969, il est nommé par l'Assemblée nationale comme premier Ombudsman du Québec et donne à cette institution ses fondations. En 1975, il est nommé à la Cour fédérale (première instance), et en 1982 à la Cour d'appel, pour y siéger jusqu'à sa retraite en 2000. Ses décisions étaient empreintes d'une grande maîtrise de la langue, d'une logique cartésienne fidèle à sa formation de civiliste, d'une sensibilité particulière aux droits de la personne tout en conservant un profond respect pour les traditions et les institutions. À l'aboutissement de sa longue carrière, il a pu reprendre, avec ses légendaires maîtrise et discipline, sa passion de toujours: le golf.

La Faculté offre toutes ses condoléances à la famille et aux amis.

Volume 24, numéro 9

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2019 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

L'équipe de Norton Rose Fulbright dirigée par Me Pierre Bienvenu,
 a fait pencher la balance du côté de Hydro-Québec

Par André Gagnon 3

Dans le coeur de la démocratie 5

Message de Nicola Di Iorio votre député de
 Saint-Léonard – Saint-Michel

Par Nicola Di Iorio 9

Dentons s'implique au Nicaragua pour développer ses affaires
 en Amérique centrale. 10

Aide à mourir
 Six ordres professionnels demandent un renvoi à la cour d'appel 12

Décès de l'ancien député de Matane Pierre De Bané 13

Cuvée de quatre nouveaux actionnaires au cabinet
 Spiegel Sohmer inc. 17

À la mémoire de Jean-Pierre Bertrand (1959-2019) 18

Annnonce du lauréat du Prix Walter Owen 19

McGill Law prof named Canada's new justice minister 20

L'Autorité annonce la composition de son comité consultatif des
 consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers 21

L'Autorité adhère à l'Accord multilatéral renforcé portant sur
 la consultation, la coopération et l'échange d'informations 22

L'entente de conservation a permis de limiter la récolte
 et aide les pêcheurs..... 24

Nomination à la Cour d'appel 25

Hubert T. Lacroix choisit Blakes 26

Juanita Westmoreland-Traoré : incarner le changement qu'on
 veut voir dans le monde 27

McCarthy Tétrault célèbre les premiers prix Priorité à l'inclusion 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Message de Nicola Di Ioro

votre député de Saint-Léonard - Saint-Michel

Chers concitoyens,

Il y a bientôt quatre ans, je me suis engagé à devenir votre député. J'ai répondu à l'appel en décidant de servir mon pays et de vous représenter. Je ne pouvais pas savoir à ce moment que les circonstances de la vie allaient me contraindre à prendre la décision la plus difficile de ma carrière professionnelle: celle de quitter mes fonctions. Après ma famille, rien ne me tient plus à cœur que mon travail de député. Or, mon engagement envers ma famille est sans bornes, et j'espère que vous comprendrez que ma famille doit passer en premier. Par contre, sachez également que mon engagement envers vous tous, résidents de Saint-Léonard - Saint-Michel, demeurera à tout jamais indéfectible. Bien avant d'être votre député, mon action bénévole m'a amené à être un des fondateurs du plus important organisme culturel ethnique de notre circonscription: le Centre Leonardo Da Vinci. J'ai aussi travaillé comme bénévole pour de nombreux groupes communautaires de notre région et d'ailleurs au Québec.

Au cours des dernières années, j'ai pu me consacrer à d'importants projets pour arriver à d'importantes réalisations, non seulement pour notre circonscription, mais également pour l'ensemble de notre pays. Je pense, par exemple, à l'engagement de notre gouvernement à financer la prolongation de la ligne bleue, un projet essentiel à la qualité de vie de tous, mais aussi au développement économique. D'autres réalisations, bien que moins en vue, se sont avérées d'une importance cruciale pour l'avenir du pays. Je pense entre autres à l'intégrité du processus de nomination du juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Le pacte fiscal fait aussi partie de ces réalisations moins connues qui permettent au pays tout entier de respecter la précieuse contribution de nos entrepreneurs au développement économique. J'ai aussi beaucoup fait pour assurer la reconnaissance, et surtout le respect de la communauté italienne dont je suis issu. Ce genre d'efforts profite à tous, car aucun pays ne peut être entier si la dignité d'un groupe qui le compose est amoindrie par les préjugés. Mes efforts peuvent donc servir de modèle à tout groupe ethnique qui veut s'en inspirer, et je leur offre mon entière collaboration.

En mentionnant la sécurité routière en dernier, je désire attirer votre attention sur cette cause qui m'a amenée à

créer la Semaine nationale de la prévention de la conduite avec facultés affaiblies en faisant adopter la motion M-148. Nous sommes tous des usagers de la route au quotidien. La conduite avec facultés affaiblies ne fait pas seulement qu'entraîner pas des accidents : elle provoque des décès qui sont tous évitables.

Le moyen le plus sûr d'éviter ces tragédies est la prévention. Il s'agit d'ailleurs de la cause la plus importante à laquelle je me dévoue. Je me permets donc de vous inciter à poser un geste au quotidien en vue d'encourager les gens de votre entourage à continuellement développer de saines habitudes de conduite.

À cela s'ajoute à tout le travail celui fait pour amener mon gouvernement à assumer ses responsabilités dans plusieurs domaines où l'action est attendue: la sécurité par suite de la légalisation du cannabis, la réforme de nos lois du travail, la sécurité des femmes, le déficit, la réforme fiscale, la protection de l'environnement et l'immigration.

En ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre, un problème qui nuit au développement de notre économie, j'appelle notre premier ministre à entreprendre une tournée internationale, à l'image des missions commerciales et en compagnie de spécialistes en ressources humaines afin de recruter les effectifs nécessaires pour maintenir le dynamisme économique du pays.

Tout ce travail est important, mais ce qui m'habite en ce moment, c'est un sentiment. Vous représenter m'a permis de vivre des émotions uniques. Je suis très attaché à vous tous et je continuerai toujours à vous servir en tant que bénévole, comme je le faisais avant que vous m'élisiez avec la plus forte majorité de tous les députés.

C'est du fond du coeur que je vous dis merci. Mille fois plutôt qu'une.

Nicola Di Ioro
Député, Saint-Léonard - Saint-Michel



Nicola Di Ioro

Dentons s'implique au Nicaragua pour développer ses affaires en Amérique centrale.

Le plus grand cabinet d'avocats au monde dispose d'atouts uniques pour répondre aux besoins des clients d'Amérique centrale, d'Amérique latine, des Caraïbes et du monde entier.

Dentons annonce aujourd'hui qu'il ouvre un bureau au Nicaragua, ce qui constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance qu'il déploie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

C'est Edgard Torres qui dirigera le bureau de Dentons Muñoz au Nicaragua, lequel est situé à Managua, la capitale du pays. Edgard est un avocat de premier plan spécialisé en droit constitutionnel, en droit civil, en droit du travail et en règlement des différends. Il conseille des clients du Nicaragua ainsi que des multinationales qui mènent des activités dans ce pays d'Amérique centrale.

Notre nouveau bureau au Nicaragua où œuvrent actuellement six avocats se joint aux bureaux que Dentons Muñoz, nom sous lequel le cabinet exerce ses activités en Amérique centrale, possède au Guatemala, en El Salvador, au Panama, ainsi qu'à San José et à Guanacaste au Costa Rica.

Avec six bureaux dans cinq pays d'Amérique centrale, Dentons est dans une position unique pour servir ses clients dans cette région, où le nombre de mandats transfrontaliers et intrarégionaux monte en flèche, et

pour fournir des services du plus haut calibre à ses clients du monde entier.

Nos clients peuvent maintenant bénéficier de l'expérience et du talent de plus de 9000 avocats œuvrant dans 78 pays.

L'ouverture de ce bureau suit de près le lancement de Dentons dans les Caraïbes et l'annonce de notre intention de nous regrouper avec le cabinet Larrain Rencoret Urzua au Chili et s'inscrit dans le cadre des efforts que nous déployons en vue d'accroître notre présence en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'an dernier, Dentons a formé une alliance stratégique avec le cabinet brésilien Vella Pugliese Buosi Guidoni et s'est regroupé avec le cabinet Gallo Barrios Pickman au Pérou et auparavant, nous avons lancé Dentons Muñoz en Amérique centrale, Dentons López Velarde au Mexique et Dentons Cárdenas y Cárdenas en Colombie.

« Dentons est le premier cabinet d'avocats mondial à s'établir en Amérique centrale; nous sommes encore une fois des pionniers qui ouvrons la voie pour la communauté juridique mondiale et nous disposons d'atouts uniques pour servir nos clients dont les besoins sont en

croissance dans cette région », a déclaré Joe Andrew, président mondial de Dentons.

« Les liens étroits qui unissent les économies des pays d'Amérique centrale et celles des pays voisins nous laissent entrevoir des possibilités intéressantes, notamment celle de fournir des services que les autres cabinets d'avocats mondiaux ne sont pas en mesure d'offrir », a indiqué Elliott Portnoy, chef de la direction mondiale de Dentons. « L'expansion que nous avons prise en Amérique centrale, les regroupements que nous avons officialisés cette année dans les Caraïbes et l'annonce de notre intention de nous regrouper avec le cabinet Larrain Rencoret Urzua au Chili, sans compter nos regroupements précédents au Pérou, au Mexique et en Colombie et la conclusion d'une alliance stratégique au Brésil expliquent à coup sûr l'augmentation phénoménale du nombre de mandats interrégionaux que nous avons observée dans cette région du monde. »

« L'arrivée d'Edgard et de son équipe est le fruit de la stratégie que nous déployons en vue d'accroître la gamme des services que nous offrons à l'échelle régionale », a déclaré José Antonio Muñoz, associé directeur, Amérique centrale. « L'ouverture de ce bureau constitue une étape importante dans la création d'un éventail de services novateurs pour les clients qui mènent des activités dans la région. Nous avons l'intention de continuer à prendre de l'expansion en Amérique centrale et d'ouvrir des bureaux au Belize. »

Nomination



L'AAP félicite M Benoit Gariépy pour sa nomination à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale. Me Gariépy est récipiendaire du Mérite de l'AAP pour son implication aux travaux de mise en place de la nouvelle gouvernance de Barreau du Québec.

Il siègera dans le district de St-Hyacinthe.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Six ordres professionnels demandent un renvoi à la cour d'appel

Le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec demandent au gouvernement du Québec d'adopter un décret en vertu de la Loi sur les renvois à la Cour d'appel du Québec afin de soumettre au plus haut tribunal du Québec la question de la constitutionnalité de la loi fédérale (PL C-14), la Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois, en fonction des principes dégagés par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Carter.

Cette démarche vise essentiellement à éviter que des citoyens, souvent des personnes vulnérables, aient à payer des frais judiciaires pour arriver à faire reconnaître leur droit fondamental de mourir dans la dignité.

Les ordres demandent à la ministre de la Santé, madame Danielle McCann, et à la ministre de la Justice, madame Sonia LeBel, d'envisager sans tarder cette démarche parce qu'il en va de la protection de droits fondamentaux pour l'ensemble des citoyens.

Le droit de mourir dans la dignité est un enjeu de société de première importance qui met en cause le droit à l'autodétermination d'une personne apte et le droit à la dignité humaine garantie par les chartes.

Le Québec a été une figure de proue au Canada dans le dossier des soins de fin de vie avec l'entrée en vigueur, en 2015, de la Loi concernant les soins de fin de vie venant baliser les conditions en vertu desquelles un citoyen est en droit de réclamer une aide médicale pour mettre fin à ses jours. Les ordres professionnels ont accueilli avec intérêt les propos récents du premier ministre François Legault à l'effet que le

gouvernement allait procéder à la révision de la loi. Les six ordres souhaitent une harmonisation du cadre juridique de l'aide médicale à mourir et croient qu'il est actuellement opportun de demander un renvoi à la Cour d'appel du Québec pour statuer sur la constitutionnalité de la loi C-14.

Décès de Me Ernest Caparros



C'est avec regret que nous apprenons le décès de Me Ernest Caparros, vice-doyen de notre Faculté de 1971 à 1977.

Professeur émérite à l'Université d'Ottawa, Ernest Caparros a enseigné le droit civil, le droit comparé et le droit canonique de 1966 à 1980 à l'Université Laval, où il a dirigé les Cahiers de Droit (1965-1970), il a été le vice-doyen de la faculté de droit de 1971 à 1977 à l'Université Laval, et jusqu'en 2002 à l'Université d'Ottawa, où il a dirigé la Revue générale de droit (de 1981 à 2002) et la Collection Bleue (de 1982 à 2002).

Docteur en droit de l'Université Laval et en Droit canonique de l'Université de Navarre (Espagne), Directeur de la Collection Gratianus, il était aussi professeur visiteur en droit canonique de la Pontificia Università della Santa Croce (Rome) et professeur au Département de droit canonique de l'Institut de formation théologique de Montréal, dont il a été le premier Directeur (2011-2013).

Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles, il était un conférencier recherché notamment en droit religieux comparé (rapporteur général aux Congrès de l'Académie internationale d'Athènes et Bristol), en droit canonique (Congrès internationaux de Budapest, Mexico, Rome).

Il était membre de la Société Royale du Canada, membre associé de l'Académie internationale de droit comparé et Chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte.

La Faculté offre toutes ses condoléances à la famille et aux amis.

Décès de l'ancien député de Matane Pierre De Bané

Source: Radio-Canada

L'ancien sénateur et ancien député de Matane aux Communes Pierre De Bané est mort à l'âge de 80 ans. M. De Bané a été le premier Canadien d'origine arabe à être élu au Parlement canadien.

Il a été élu pour la première fois député de Matane en 1968 sous le premier gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau et réélu cinq fois jusqu'en 1984.

Il a notamment occupé les postes de ministre des Approvisionnements et Services, de l'Expansion économique régionale, des Relations extérieures, et de Pêches et Océans. Il était toujours ministre et député lorsqu'il fut nommé sénateur, en juin 1984. Il a occupé cette fonction jusqu'en 2013.

Pierre De Bané est né à Haïfa, en Palestine, en 1938, de parents francophones libanais. Il a effectué une partie de ses études au Liban, puis a émigré au Canada en 1951, où il a rejoint sa famille.

Il a par la suite amorcé des études en droit. Il a d'ailleurs été professeur de droit à l'Université Laval avant de faire le saut en politique.

Homme de convictions

Au cours de sa carrière politique, Pierre De Bané s'est entre autres opposé à la Loi sur les mesures de guerre et s'est souvent engagé dans la préservation du fait français au Canada, notamment dans les communications aériennes.

Plus récemment, en tant que sénateur, il avait réclamé une présence plus importante de Radio-Canada dans les



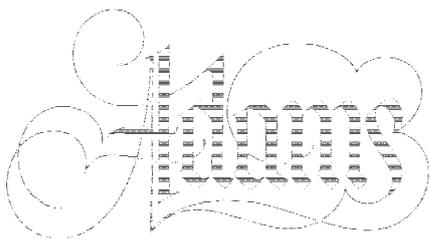
Pierre De Bané a été le premier Canadien d'origine arabe à être élu à Ottawa. Photo: Radio-Canada

milieux minoritaires francophones du pays.

Son action comme député dans l'Est-du-Québec a laissé plusieurs traces tangibles. Il a notamment travaillé à la création, à Sainte-Flavie, près de Rimouski, de l'Institut Maurice-Lamontagne, le seul centre de recherche francophone de Pêches et Océans Canada.

L'ex-maire de Matane, Claude Canuel, qui a été attaché politique de Pierre De Bané, souligne que l'ancien député aimait passionnément la région et qu'il était devenu rapidement le meilleur défenseur de la lutte aux disparités régionales à Ottawa.

M. Canuel, rappelle qu'il avait d'ailleurs réussi à décentraliser, à Matane, une direction du ministère de



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

**SYSTÈME DE GESTION
DE COMMANDES EN LIGNE**

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

l'Approvisionnement et Services. Ce bureau compte aujourd'hui plus de 400 employés.

À la défense de dossiers régionaux

C'est à lui aussi que revient le choix de Sayabec pour l'usine de panneaux-meubles en échange de la papeterie que réclamaient les citoyens de la vallée de la Matapédia, mais qui sera construite à Matane.

Pierre De Bané est également reconnu pour son engagement dans les Opérations Dignité, un mouvement populaire pour le maintien des villages de l'arrière-pays du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Le député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, était encore un enfant lorsqu'il a connu Pierre De Bané. Son bureau de circonscription était situé juste en face de la résidence familiale, raconte M. Bérubé, qui se rappelle que le député De Bané se servait d'une roulotte, l'été, comme bureau de circonscription itinérant.

Pour Pascal Bérubé, Pierre De Bané était un modèle d'intégration et d'homme politique.

« Pierre De Bané est une des personnalités politiques les plus appréciées de l'histoire de l'Est-du-Québec. »

– Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et chef intérimaire du Parti québécois

Rémi Bujold, qui fut député fédéral de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine et ministre du Développement régional, abonde dans le même sens. Pour lui, Pierre De Bané a été avant tout un homme politique entièrement dévoué à sa circonscription.

Il s'en souvient comme d'un collègue qui savait se battre pour sa circonscription et ses idées. C'était un homme attachant. C'était quelqu'un qui était toujours de bonne humeur, mais lorsqu'il avait une idée, il prenait tous les arguments pour convaincre les gens autour de lui.

Pierre De Bané avait reçu un doctorat honoris causa en sciences de l'administration de l'Université de Moncton. Il était membre du bureau de l'Association des parlementaires francophones et fut décoré de l'Ordre national du Cèdre.

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

**M^e Calin Rovinescu, Président et
Chef de la direction d'Air Canada,
nommé
Avocat-CEO de la Décennie
par le magazine Le Monde Juridique**



Dîner-hommage, le 24 avril 2019 à 18 heures, cocktail, dîner à 19 heures
à la Salle Saint-Denis du au Club Saint-James de Montréal.

M^e Calin Rovinescu pilote Air Canada depuis avril 2009 après l'avoir sauvé de la faillite. Il a réussi avec son équipe de gestionnaires à en faire l'une des sociétés aériennes internationales les plus rentables qui sillonnent les continents.

Joignez-vous à votre confrère, collègue, client et ami pour célébrer ses 10 ans de travail acharné menant à une réussite d'affaires éclatante.

Le dîner aura lieu le 24 avril 2019 au Club Saint-James de Montréal précédé d'un cocktail. Le coût du billet est 350 \$ plus taxes. Une table de dix convives coûte 3 500 \$ plus taxes. Réserver vos places maintenant car elles sont limitées.

Faire votre chèque payable à l'ordre de Le Monde Juridique Inc. et le poster au 642, rue Pierre-Tétreault, Montréal, QC, H1L 4Y5 . Réservez par courriel à agmonde@videotron.ca

Des billets électroniques parviendront aux convives sur réception du paiement par chèque ou électronique.

Pour toutes informations, au téléphone faire 514 353-3549.

Salutations cordiales.

L'Editeur,

André Gagnon, B.A., LL.L.

www.lemondejuridique.com  Facebook : Le Monde Juridique

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Me Calin Rovinescu, President and Chief Executive Officer of Air Canada, Named «Lawyer-CEO of the Decade» by legal magazine Le Monde Juridique



A special tribute dinner will be held on April 24th 2019 at 6 p.m. ,cocktail, dinner at 7 p.m.
at the St.James Club of Montreal on Union street.

Me Calin Rovinescu was appointed CEO of Air Canada, April 1st 2009, after literally saving the company
from bankruptcy. It's now one of the most profitable and well managed international airlines in the world.

You are cordially invited to join his peers, colleagues, consultants and other firms and clients that are par-
tnering with Calin's Air Canada team, to celebrate this event.

Reserve now your seats as they are limited. The cost of tickets is 350 \$ per plate plus taxes. A table of 10
guests costs 3500 \$ plus taxes. Cheques must be made to the order of Le Monde Juridique Inc., and mailed
at the following address: 642 rue Pierre-Tétreault, Montréal, QC H1L 4Y5. Phone number is 514-353-3549.

Reservation by email at agmonde@videotron.ca

Electronic tickets will be issued by email upon receiving payment or other arrangement.

Best Regards.

The Publisher / Editor,

André Gagnon, B.A., LL.L.

www.lemondejuridique.com  Facebook : Le Monde Juridique

Cuvée de quatre nouveaux actionnaires au cabinet Spiegel Sohmer inc.



Nous sommes heureux de reconnaître l'expertise **«** d'une nouvelle génération d'avocats de grand talent en les invitant à se joindre aux autres actionnaires du cabinet. Ces nominations ajoutent à la qualité de nos équipes et contribuent à guider nos clients vers la réussite. **»**, a affirmé Morris Jacobson, actionnaire directeur au cabinet.

Ces nouveaux actionnaires sont:

Seth B. Abbey est membre du groupe droit des affaires. Il aide les entreprises en croissance et les entreprises bien établies à dresser des plans de croissance ainsi qu'à élaborer des solutions stratégiques d'aide aux collectes de fonds, à l'imposition, ainsi qu'aux relations avec les fournisseurs, les clients et les employés. La pratique de Seth couvre le capital privé et le financement du capital de risque, les fusions et les acquisitions, l'immobilier, le financement d'entreprise ainsi que les médias et les technologies. Il agit également comme conseiller général auprès d'entrepreneurs et d'entreprises en démarrage.

Justine Benoit est membre du groupe de droit fiscal. Sa

pratique se concentre sur la fiscalité des entreprises canadiennes, incluant les structures et réorganisations d'entreprises, fusions et acquisitions de même que les investissements transfrontaliers. Justine est également souvent appelée à conseiller les clients du cabinet en matière de planification successorale.

Frédéric Delisle évolue au sein du groupe de litige fiscal. Il représente les contribuables devant les autorités fiscales à tous les niveaux, du processus de vérification jusque devant les tribunaux. Ses domaines de pratique incluent, notamment, les impôts corporatifs, les impôts personnels, les déductions à la source, les taxes à la consommation et les divulgations volontaires.

Paul Déry-Goldberg est membre du groupe litige civil et commercial. À travers sa pratique, il intervient dans différents types de dossiers, notamment en matière de droit commercial, droit de la construction, des successions, des assurances et le droit disciplinaire. Il conseille également les entreprises en démarrage quant à leur structure afin de minimiser les risques de litige.

À la mémoire de Jean-Pierre Bertrand (1959-2019)

Nous avons l'immense regret d'annoncer le décès de Jean-Pierre Bertrand, associé de McCarthy Tétrault, le 5 janvier à Montréal, à l'âge de 59 ans. Jean-Pierre laisse dans le deuil son épouse Kate et leurs trois fils, Nicolas, Jean-Philippe et Mathieu. Nous souhaitons exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille.

« Jean-Pierre a été pour plusieurs d'entre nous un mentor sur qui on pouvait compter et un ami sur lequel on pouvait s'appuyer, a déclaré Dave Leonard, chef de la direction. Fidèle à l'athlète de haut niveau qu'il était, Jean-Pierre a su communiquer la rigueur à son équipe et l'inciter à toujours viser l'excellence. C'était un homme bon, loyal et courageux, doté d'un sens exceptionnel de la famille. »

Avocat aux nombreux talents, Jean-Pierre s'est distingué par le leadership qu'il a exercé dans les rôles importants qui lui ont été confiés au sein du cabinet : associé, membre de l'équipe nationale de direction, leader national du groupe de pratique de litige, puis chef, Innovation service-client, rôle qu'il a été le premier à occuper. Nous lui sommes profondément reconnaissants d'avoir contribué de manière significative à l'évolution de McCarthy Tétrault et à l'élaboration de ses approches novatrices en matière de tarification et de gestion de projet juridique.

Alors qu'il était leader national du groupe de pratique de litige, Jean-Pierre dirigeait plus de 240 avocats et parajuristes pratiquant dans toutes les régions du Canada tout en poursuivant une pratique active en litige commercial et représentation de nombreuses institutions financières canadiennes et américaines. Il intervenait également dans des dossiers d'ordre administratif, et possédait une vaste expérience de la représentation de médecins face à leur ordre professionnel et organismes gouvernementaux.



Jean-Pierre Bertrand

Jean-Pierre a exercé une influence marquante sur McCarthy Tétrault tant par son immense talent que par sa volonté de maintenir le cabinet à l'avant du peloton. C'est avec fierté et émotion que nous saluons ce grand homme.

Ce sera dorénavant: LCK, Avocats



Après près de 20ans chez BELLEMARE, Avocats , une nouvelle aventure s'amorce. Forte des connaissances acquises et expériences, je continuerai à représenter ceux qui n'ont pas ou peu de moyens. Faire une différence sera ma seule motivation . Rendez vous le 28 janvier prochain pour le dévoilement de LCK, Avocats. D'ici là? 418.914.9646.

Annnonce du lauréat du Prix Walter Owen

La Fondation canadienne pour la recherche juridique est heureuse d'annoncer que le Prix Walter Owen est remis cette année à Professeure **Yaëll Emerich**. Le Prix lui sera remis ce soir, à l'occasion de la rencontre annuelle des Fêtes de l'Association du Barreau du Canada, Division du Québec, à Montréal.

Ce prix prestigieux a été créé en l'honneur de Walter Owen, le premier président de la Fondation. Il vient récompenser l'excellence en rédaction juridique et le caractère exceptionnel de nouvelles contributions à la doctrine juridique canadienne.

Professeure Emerich est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université McGill, où elle enseigne le droit des biens et droit des sûretés. Son livre, *Droit commun des biens : perspective transsystémique*, a été choisi parmi les 19 ouvrages en concurrence pour ce prix, qui offre une somme de 10 000 \$.

Publié en 2017 aux Éditions Yvon Blais, cet ouvrage traite du droit commun des biens à la lumière des traditions occidentales et autochtones, et fait ressortir leurs similitudes, leurs différences et leurs fondements philosophiques respectifs.

« À l'heure de la mondialisation du droit et de l'interaction entre les traditions de droit civil, de droit commun et des principes autochtones, cette étude comparative...va certainement devenir une référence incontournable », a déclaré Me Martine Valois, professeure agrégée à l'Université de Montréal et présidente du jury du Prix Walter Owen.

La Fondation tient également à rendre hommage aux finalistes suivants : Florian Martin-Bariteau, pour *Le droit de marque : une approche fonctionnelle dans l'économie globale et numérique*, et Ivan Tchotourian et Naomi Koffi

pour *Gouvernance d'entreprise et fonds d'investissement : réflexions juridiques sur un activisme d'un nouveau genre*.

« La lauréate et les finalistes ont signé des ouvrages qui vont laisser leur marque et qui amélioreront la pratique du droit au Canada. J'aimerais les féliciter du fond du cœur et les remercier sincèrement pour chacune de leur contribution », a déclaré Michelle Awad, présidente de la Fondation canadienne pour la recherche juridique.

Pour plus de renseignements sur le Prix Walter Owen et sur la Fondation canadienne pour la recherche juridique, veuillez visiter son site Web, à : <http://fondationpourlarecherchejuridique.org/main/walter.aspx>



Yaëll Emerich

Yaëll Emerich

Yaëll Emerich est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université McGill où elle enseigne principalement le droit des biens et le droit des sûretés. Elle a dirigé le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de 2016 à 2018, après en avoir été la directrice par intérim (2013).

Docteure en droit privé d'universités québécoise et française, elle détient un post-doctorat à l'Université McGill. Elle est en outre titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en philosophie du droit et d'une maîtrise en droit privé de l'Université Paris 2, ainsi que d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en droit privé de l'Université de Lyon où elle a été allocataire de recherches.

McGill Law prof named Canada's new justice minister

David Lametti, four others, sworn in earlier today at Rideau Hall

Source : McGill Reporter

David Lametti, sporting his red McGill tie, is sworn in as Minister of Justice earlier today in Ottawa. Adam Scotti David Lametti, Member of Parliament for LaSalle-Émard-Verdun and a professor at the Faculty of Law (currently on leave), has been named Canada's new Minister of Justice as Prime Minister Justin Trudeau shuffled his cabinet in response to the sudden departure of Nova Scotia MP Scott Brison. Lametti was sworn in earlier this morning proudly wearing his McGill tie.

Lametti is one of five ministers and who were sworn in at Rideau Hall in Ottawa. Other cabinet moves include:

- Jody Wilson-Raybould going from the high-profile Justice position to Veterans Affairs.
- Jane Philpott going from Indigenous Services to Treasury Board, Brison's former portfolio.
- Seamus O'Regan moving from Veterans Affairs to Indigenous Services.
- Bernadette Jordan becoming Minister of Rural Economic Development – a new position on the front bench.

A long-time professor at the Faculty of Law, Lametti served as Associate Dean (Academic) between 2008 and 2011. He is a Member of the Institute of Comparative Law, and was a founding Member of the Centre for Intellectual Property Policy; he served as its Director from 2009 to 2012. A McGill graduate, Lametti received his Common and Civil law degrees from the University in 1989.



David Lametti, sporting his red McGill tie, is sworn in as Minister of Justice earlier today in Ottawa. Photo : Adam Scotti

He is an internationally-recognized expert in property and intellectual property, and has taught or lectured in many of the world's most well-known universities in French, English and Italian.

Lametti was elected MP for LaSalle-Émard-Verdun in October 2015. He served as Parliamentary Secretary to the Minister of Innovation, Science and Economic Development from December 2015 to January 2017.

There are now six McGill grads in cabinet: Justin Trudeau (Prime Minister), Jim Carr (International Trade Diversification), Karina Gould (Democratic Institutions), Catherine McKenna (Environment and Climate Change) and Jonathan Wilkinson (Fisheries, Oceans & the Canada Coast Guard).

L'Autorité annonce la composition de son comité consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers

Faisant suite à l'appel de candidatures lancé en juillet dernier, l'Autorité des marchés financiers annonce aujourd'hui la composition de son comité consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers.

« Nous avons fait du renforcement de notre rôle de régulateur de proximité l'une des grandes orientations de notre plan stratégique 2017-2020 (pdf - 4 Mo)Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre », a déclaré Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité. « Les travaux de ce comité nous permettront aussi d'être au plus près des enjeux et préoccupations des consommateurs et de leur donner une plus grande place dans le cadre de nos activités d'assistance, d'encadrement et d'administration des lois. Cet échange structuré qui prendra place au sein du comité, combiné à celui que nous entretenons avec l'industrie, renforcera la perspective de l'Autorité nécessaire au bon fonctionnement du secteur financier », a ajouté celui-ci.

Le comité a pour mandat de faire valoir l'opinion des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers auprès de l'Autorité. Les membres du comité sont issus de divers secteurs et professions, et témoignent d'un intérêt particulier pour la défense et la promotion des droits des consommateurs.

Les rôles et responsabilités des membres du comité sont de contribuer à identifier et analyser les politiques, règles, lignes directrices et autres publications de l'Autorité susceptibles d'avoir un effet sur les consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers; de faire les recommandations qu'ils estiment utiles à l'égard des publications identifiées et analysées; et de faire part à l'Autorité de leurs observations et recommandations relatives à tout sujet concernant les consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers.

Rappelons que la création du comité s'inscrit dans le cadre

des mesures entrées en vigueur le 13 juillet 2018 avec la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (L.Q. 2018, c. 23).

Les membres du comité sont :

- Francis Barragan. Me Barragan est conseiller stratégique à la direction chez Éducaloi;
- Brigitte Boutin. Mme Boutin est avocate à la retraite, anciennement ombudsman adjoint et membre de l'exécutif aux Services bancaires de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI);
- Raymonde Crête. Me Crête est professeure associée à la Faculté de droit de l'Université Laval et directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers (GRDSF);
- Willie Gagnon. M. Gagnon est directeur du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC);
- Maryse Guénette. Mme Guénette est directrice, recherche et représentation chez Option consommateurs;
- Audrey Létourneau. Me Létourneau est avocate associée à l'étude LLB Avocats, s.e.n.c.r.l.;
- Cynthia Lizotte. Mme Lizotte est enseignante au collège de l'Assomption;
- Laurence Marget. Mme Marget est directrice générale du Groupe de recherche en animation et planification économique (GRAPE) et présidente de la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ);
- Patrick Mignault. M. Mignault est professeur agrégé et vice-doyen à la recherche et aux études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

L'Autorité adhère à l'Accord multilatéral renforcé portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations

L'Autorité des marchés financiers a adhéré à l'Accord multilatéral renforcé portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations (pdf - 283 Ko) Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre, lequel a été publié dans le Bulletin de l'Autorité le 10 janvier 2019.

« En prenant part à l'accord renforcé, nous démontrons notre volonté d'adhérer à des standards plus élevés pour la coopération et l'échange d'informations avec d'autres autorités de surveillance responsables de l'application de la loi dans leur territoire de compétence respectif », a déclaré Jean-François Fortin, directeur général du contrôle des marchés de l'Autorité.

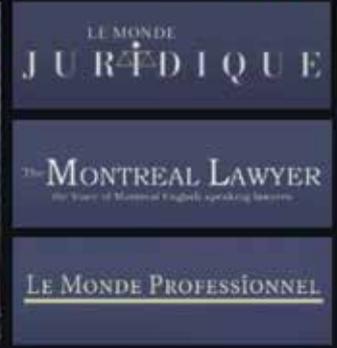
Par cet accord, les parties s'engagent réciproquement à se fournir la coopération maximale permise afin d'améliorer l'efficacité des enquêtes et l'application de la loi conséquentes à la commission d'infractions à caractère transfrontalier. Pour ce faire, les parties s'engagent à avoir recours aux pouvoirs supplémentaires visés par l'accord multilatéral renforcé lorsque requis.

L'accord multilatéral renforcé, qui étend la portée de l'Accord multilatéral portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations, est intervenu entre les autorités signataires membres de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). L'Autorité adhère à l'accord multilatéral renforcé après qu'un « Screening Group » (comité d'analyse) de l'OICV a produit une évaluation favorable des pouvoirs détenus par l'Autorité et recommandé son adhésion aux instances décisionnelles de l'OICV.

L'OICV est une organisation internationale qui regroupe les autorités en valeurs mobilières de nombreux pays et qui est chargée d'établir les normes internationales réglementant le domaine des valeurs mobilières.

L'adhésion de l'Autorité à l'accord multilatéral renforcé a pris effet le 23 octobre 2018.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.



- Le Monde Juridique
- The Montreal Lawyer
- Le monde professionnel

- Le Monde Juridique
- Présentation
- Services professionnels
- Emploi
- Activités
- Pro Bono
- Galerie

Actualités



2 février 2019
C'est le Mois de la justice avec Juripop

C'est avec beaucoup de fébrilité que nous lançons aujourd'hui les festivités du Mois de la justice! Au cours des prochains jours, Juripop et ses partenaires vous offriront des consultations juridiques gratuites dans le métro, des ateliers dans des écoles, une réflexion sur la place des non-avocats au sein des tribunaux, et beaucoup plus! Rendez-vous sur notre [...]

[Lire la suite](#)



27 janvier 2019
En novembre Dentons a ouvert un bureau au Nicaragua qui couvrira les Caraïbes et l'Amérique latine

Dentons annonce aujourd'hui qu'il ouvre un bureau au Nicaragua, ce qui constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance qu'il déploie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. C'est Edgard Torres qui dirigera le bureau de Dentons Muñoz au Nicaragua, lequel est situé à Managua, la capitale [...]

[Lire la suite](#)



27 janvier 2019
« Dans un mois, nous vivons un tournant pour l'abolition universelle »

C'est une année qui s'achève sur un soutien sans précédent à l'ONU pour la Résolution moratoire (121 votes pour, 35 votes contre, 32 abstentions et 5 pays absents) et de belles perspectives abolitionnistes pour 2019 : la constitutionnalisation de l'abolition au Burkina Faso, le débat abolitionniste ouvert en Malaisie, et bien d'autres opportunités. C'est pour cela [...]

[Lire la suite](#)



23 janvier 2019
Me Calin Rovinescu, Président et Chef de la direction d'Air Canada, nommé Avocat-CEO de la Décennie par le magazine Le Monde Juridique

Publicité



Page Facebook Le Monde Juridique



Magazine Le Mon...
 1,4K likes

Like Page

Twitter Le Monde Juridique

Tweets by @Monde_Juridique



Le Monde Juridique
 @Monde_Juridique

lemondejuridique.com/wp-content/upl...
 Volume 24, no. 8



L'entente de conservation a permis de limiter la récolte et aide les pêcheurs

Selon la Greenland Fishery License Control Authority (GFLK), la récolte de saumons sauvages de l'Atlantique au large du Groenland s'est établie à moins de 18 tonnes cette année, ce qui correspond à environ 5 270 poissons adultes. Il s'agit de la récolte la plus faible depuis 2005, époque où une autre entente de conservation parrainée par la FSA était en vigueur.

Les résultats révèlent que la première année de la nouvelle entente de conservation du saumon de 12 ans qui a été récemment signée par le Kalaallit Nunaanni Aalisartut Pin-iartullu Kattuffiat (KNAPK), syndicat représentant les pêcheurs commerciaux du Groenland, la FSA et le NASF, a été un succès. L'entente encourage les pêcheurs à limiter leur récolte de saumons sauvages de l'Atlantique en échange d'une aide pour le développement d'autres sources de revenus et d'un soutien pour la réalisation de projets de recherche axés sur le milieu marin et la conservation.

« Ce sont d'excellentes nouvelles pour le saumon sauvage de l'Atlantique, et le mérite revient entièrement à nos partenaires groenlandais, notamment le KNAPK, qui a fait preuve de transparence et d'intégrité conformément à l'esprit de l'entente », indique Bill Taylor, président de la FSA.

Des saumons provenant de plus de 2 000 rivières d'Amérique du Nord et d'Europe se rassemblent au large la côte ouest du Groenland pour s'alimenter et grossir. Certains d'entre eux passent jusqu'à trois années dans la région avant de retourner à leur rivière natale pour frayer. Une analyse démographique révèle qu'en moyenne 75 % des saumons pris au large du Groenland sont d'origine nord-américaine.

Comme de nombreuses populations de saumons sauvages de l'Atlantique sont grandement menacées, l'organisme scientifique international CIEM et les gouvernements des pays dont les saumons migrent vers le Groenland, comme le Canada,

les États-Unis et l'Union européenne, se sont continuellement opposés à la pêche de stocks mixtes qui se pratique au Groenland.

La récolte déclarée par GFLK pour 2018 s'est établie à 17,79 tonnes et comprend les prises des pêcheurs sportifs et professionnels. L'entente de conservation KNPAK-FSA-NASF fixe le niveau de récolte total à 20 tonnes pour l'ensemble des pêcheurs. Au cours des cinq années précédant la signature de l'entente en 2018, la récolte déclarée au Groenland a oscillé entre un creux de 27 tonnes et un sommet de 58 tonnes.

En plus de la réduction de la récolte, l'entente KNAPK-FSA-NASF a conduit à l'adoption de nouvelles mesures de gestion importantes, dont l'obligation pour tous les pêcheurs de saumon d'obtenir un permis et de signaler leurs prises.

« Les saumons de l'Atlantique adultes qui ont été épargnés au cours de la première année de l'entente auront maintenant la chance de retourner à leur rivière natale où ils contribueront considérablement à la prochaine génération, ajoute M. Taylor. Nous sommes persuadés qu'au cours des 12 prochaines années, cette entente aura des répercussions mesurables et positives sur les populations de saumons sauvages de l'Atlantique d'Amérique du Nord. »

Grâce à l'entente, les pêcheurs du Groenland ont reçu du soutien pour le développement de pêches durables de substitution ainsi qu'une aide pour lancer un programme de recherche pluriannuel utilisant des étiquettes satellitaires pour suivre les saumons sauvages lorsqu'ils quittent le Groenland en route vers les rivières d'Amérique du Nord.

La récolte totale déclarée par GFLK est encore préliminaire. Les estimations finales seront fournies par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et sont habituellement publiées en mai.

Nomination à la Cour d'appel

L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur générale du Canada, a annoncé aujourd'hui, le 31 janvier 2019, la nomination du juge Stéphane Sansfaçon à la Cour d'appel du Québec

L'honorable Stéphane Sansfaçon a été nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal le 3 mars 2011. Natif de Saint-Jérôme, au Québec, ses études universitaires l'ont d'abord amené à Vancouver, où il a complété un baccalauréat ès arts avec une majeure en sciences économiques à l'Université Simon Fraser, puis à Montréal, où il a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

Avant sa nomination à la magistrature, le juge Sansfaçon était associé du cabinet Rochon Prévost Auclair Fortin D'Aoust (aujourd'hui PFD avocats) et y a pratiqué principalement dans les domaines du droit administratif, dont le droit municipal et le droit de l'environnement, de même qu'en droit civil. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1985 et a été membre de l'Association du Barreau canadien.

Le juge Sansfaçon a rédigé plusieurs articles spécialisés ainsi qu'un livre à feuillets mobiles portant sur la rédaction des règlements municipaux, destiné aux avocats et fonctionnaires municipaux. Au cours des années, il a aussi donné de nombreuses conférences pour le Barreau du Québec et d'autres organismes dans ses domaines de spécialité, en plus de conférences sur les délais de contestation de règlements municipaux, la taxation indirecte, l'attribution des contrats, les règlements imprécis ou discriminatoires, les ententes relatives aux travaux municipaux, les sociétés d'économie mixte et les droits acquis.

Il a plus récemment été conférencier invité à l'Institut canadien d'administration de la justice dans le cad-

re du séminaire avancé sur le droit administratif tenu à l'Université d'Ottawa.



Stéphane Sansfaçon

Décès du professeur émérite Denis Lemieux



La Faculté de droit vient de perdre, en la personne du professeur émérite Denis Lemieux, un acteur incontournable et un témoin notable de son développement. Décédé le 13 décembre, le professeur Lemieux faisait partie

de cette première génération de professeurs de carrière qui ont, dès les années 1970, assuré le renom de la Faculté, particulièrement en droit public. Expert et auteur de premier plan en droit administratif, enseignant avisé et bienveillant, chercheur rigoureux et novateur, être de passion et de mesure, Denis aura laissé un lumineux souvenir à ses collègues de la Faculté et à d'innombrables juristes du Québec – mais aussi à un vaste réseau de collègues de par le monde, chez qui il aura éveillé intérêt, sympathie et admiration pour notre tradition juridique nationale. Esprit curieux et fécond, il aura su aussi bien ancrer le droit administratif dans le droit civil moderne du Québec qu'aborder les nouveaux défis que posent au droit public la protection de l'environnement et la mondialisation des échanges commerciaux.

À ce juriste accompli, dont le Barreau du Québec et l'Université Laval ont tour à tour proclamé les éminents mérites, la Faculté de droit endeillée, et particulièrement son corps professoral, adressent avec émotion un salut reconnaissant et fraternel.

Hubert T. Lacroix choisit Blakes

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Blakes), cabinet d'avocats par excellence en droit des affaires au Canada, est heureux d'annoncer que M. Hubert T. Lacroix, anciennement président-directeur général de CBC/Radio-Canada, a choisi de se joindre à l'équipe de Blakes à titre de conseiller stratégique. M. Lacroix travaillera depuis le bureau montréalais du cabinet.

Après une décennie au service de CBC/Radio-Canada, M. Lacroix revient à la pratique privée où il a accumulé plus de 20 ans d'expérience auprès du Québec Inc. et de clients canadiens et internationaux, notamment dans les domaines de la gouvernance, des valeurs mobilières et des fusions et acquisitions.

« L'expérience que M. Lacroix a acquise ces dernières années, combinée à sa pratique privée, font de lui un atout précieux pour nos clients. La transformation numérique sans précédent qu'il a opérée d'un océan à l'autre chez CBC/Radio-Canada fait de M. Lacroix une ressource unique en son genre », a affirmé Robert Torralbo, associé directeur du bureau de Blakes à Montréal.

Chez Blakes, M. Lacroix occupera le nouveau poste de conseiller stratégique et conseillera les clients du cabinet sur l'élaboration de stratégies d'affaires, les questions de gouvernance, la planification à long terme et les opérations de grande envergure.

« Cela faisait un moment que j'envisageais de me joindre à Blakes, notamment parce que le cabinet offre un service complètement intégré parmi ses champs de pratique et secteurs, un modèle d'affaires que j'ai moi-même appliqué chez CBC/Radio-Canada », explique M. Lacroix.

« Chez Blakes, nos avocats mettent un point d'honneur à comprendre nos clients, leurs secteurs, leurs défis et leur culture. M. Lacroix a été aux commandes d'opérations majeures au pays. Son arrivée au sein de notre équipe nous permettra d'être encore plus proches de la réalité de nos

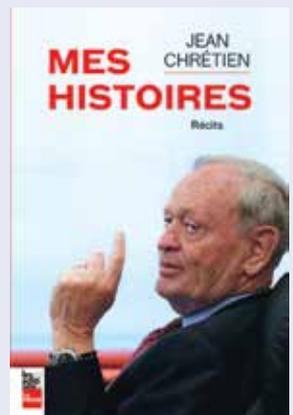


clients et partenaires d'affaires », a affirmé Brock Gibson, président du conseil de Blakes.

Au cours de sa carrière, M. Lacroix a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés et organismes sans but lucratif. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1977 et détient un M.B.A. de l'Université McGill. M. Lacroix a été l'un des premiers Canadiens à obtenir le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Mes histoires

Par Jean Chrétien
Éditeur LA PRESSE



Pour marquer le 25e anniversaire de son élection à titre de premier ministre du Canada, Jean Chrétien a décidé de prendre la plume et de raconter quelques épisodes savoureux de sa longue et prestigieuse carrière. « Je n'ai écrit ni mes mémoires ni un livre d'histoire. En fait, je me suis amusé à coucher sur papier toutes ces anecdotes que je prends plaisir à raconter à ma famille ou à mes amis après un bon souper », prévient-il. L'ex-premier ministre en profite enfin pour rendre hommage à des amis et à d'ex-collègues, chefs d'État ou acteurs de l'ombre. Ses mots les plus tendres, c'est toutefois à celle qu'il appelle affectueusement son « roc de Gibraltar », Aline Chrétien, son épouse depuis plus de 60 ans, qu'il les réserve.

Juanita Westmoreland-Traoré : incarner le changement qu'on veut voir dans le monde

Source : ici.radio-canada.ca

« Je suis une enfant des droits civiques », explique Juanita Westmoreland-Traoré, première juge noire de la Cour du Québec. Racisme, sexisme, pauvreté : l'avocate née à Verdun en 1942 a été de tous les combats depuis les années 1960. Au micro de Michel Lacombe, elle revient sur son parcours marqué par un souci constant de justice sociale.

La défense des plus démunis était une préoccupation quotidienne dans la famille de Juanita Westmoreland-Traoré. La communauté de l'Union United Church, située dans la Petite-Bourgogne à Montréal, était menée par un curé ayant une forte conscience sociale. « J'ai compris assez tôt qu'il fallait œuvrer du côté du changement », dit-elle.

Un engagement social multiple et continu

Après des études en anglais au primaire et au secondaire, elle décide de s'inscrire en droit en français. Elle poursuivra sa scolarité au doctorat à la Sorbonne, où elle rencontrera l'homme avec qui elle partagera sa vie pendant plus de 50 ans.

À Paris, elle se dirige spontanément vers le droit social et les milieux plus progressistes et revendicateurs. Après quelques années en France, où elle vit de près Mai 68, elle choisit de revenir au Québec et de prendre part au bouillonnement politique de l'époque.

Elle obtient un premier emploi auprès de Bernard Mergler, un avocat de gauche bien connu qui défend entre autres les membres du Front de libération du Québec (FLQ). Même



Juanita Westmoreland-Traoré, en 1985. Photo : Radio-Canada

si elle n'appuie pas les moyens utilisés par le FLQ, Juanita Westmoreland-Traoré participe à la défense du mouvement insurrectionniste.

Il y avait une évolution dans la société québécoise : les gens voulaient se prendre en charge. Et c'était un mouvement démocratique auquel j'adhérais.

— Juanita Westmoreland-Traoré, juge à la retraite

Dans les mêmes années, elle prend également part aux combats juridiques entourant l'émeute raciale de l'Université

Concordia, la plus grande émeute étudiante de l'histoire canadienne. « C'était une époque historique », explique-t-elle.

Le besoin constant de remises en question

Même si elle constate de nombreux progrès depuis 50 ans, l'ex-juge s'inquiète aujourd'hui de la place grandissante qu'occupent les groupes d'extrême droite. « Nous devons prendre ces menaces au sérieux, les contrer de toutes nos forces », affirme-t-elle.

Celle qui milite pour une société plus inclusive croit que l'avenir se trouve dans la jeunesse et les mouvements sociaux, qui amènent une nécessaire remise en question des partis de gauche, devenus « un peu bureaucratiques et électoralistes ».

Devant les défis importants qui attendent les mouvements progressistes, Juanita Westmoreland-Traoré ne perd pas espoir. « On n'a pas le choix! Il faut travailler pour davantage de justice sociale, sinon il y aura toujours l'insécurité, la guerre et les conflits », explique-t-elle.

Chèques sans fonds: un recours collectif autorisé

Source : lapresse.ca

La justice vient de donner un premier feu vert à un recours collectif qui réclame des centaines de millions de dollars aux banques canadiennes au nom des clients pénalisés pour avoir fait des chèques sans fonds.

Les avocats à l'origine de la procédure plaident que les frais de 40 à 65 \$ facturés par les institutions financières dans ces cas sont illégaux. Selon eux, la Loi sur la protection du consommateur protège les Québécois contre ce type de pénalités.

«C'est une pénalité facturée au client sans qu'il ait la chance ou la possibilité de l'éviter», a expliqué Me Charles-Antoine Danis, qui mène le recours. La loi «prévoit qu'un commerçant ne peut pas déterminer à l'avance une [telle] pénalité», a-t-il ajouté.

Les avocats des banques et des quelque 300 caisses populaires poursuivies ne se sont pas opposées à ce que le recours collectif soit autorisé : un juge devra donc se pencher sur le fond de l'affaire, a décidé cette semaine le juge Michel Yergeau.

Me Danis et son équipe demandent à la justice de forcer les banques à rembourser tous les frais pour chèque sans fonds imposés aux clients québécois depuis septembre

2013 (février 2014 dans le cas des caisses populaires). Ils demandent aussi qu'elles versent 300 \$ en dommages à chaque client qui a dû assumer de tels frais.

Me Charles-Antoine Danis



Charles-Antoine est un avocat spécialisé en droit du travail. Principalement, il exerce sa profession dans tous les domaines du droit touchant de près ou de loin les relations de travail.

Il sert une clientèle variée en matière de congédiement, de relations collectives de travail, de normes du travail, de santé et sécurité du travail.

Également, il agit régulièrement dans des litiges civils complexes notamment en matière d'injonction, de clause restrictive d'emploi et de conflits entre actionnaires.

Il représente ses clients tant devant les tribunaux de droit commun du Québec que devant les tribunaux administratifs en matière de droit du travail.

C'est un plaideur énergique et aguerri en plus d'être un habile négociateur.

McCarthy Tétrault célèbre les premiers prix Priorité à l'inclusion

McCarthy Tétrault a remis ses premiers prix Priorité à l'inclusion le 24 janvier à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue dans chacun de ses bureaux partout au pays. Ces prix récompensent et honorent les champions de la diversité du cabinet, qu'ils soient étudiants, sociétaires, avocats-conseils, associés ou membres du personnel administratif.

Deux lauréats ont été sélectionnés dans chaque bureau canadien parmi 54 candidats. Les dix lauréats ont été choisis pour les efforts qu'ils déploient afin de faire progresser la diversité et l'inclusion, notamment :

- en offrant des services communautaires qui améliorent les possibilités pour les personnes ou les groupes issus de la diversité;
- en faisant la promotion d'un lieu de travail inclusif où prime le respect des personnes de toutes origines et de tous points de vue;
- en dirigeant des projets de diversité et d'inclusion axés sur la communauté ou le client;
- en s'impliquant dans l'avancement professionnel d'avocats, d'étudiants, de collègues ou de jeunes issus de la diversité.

« L'ardeur au travail et l'engagement que manifestent nos collègues, dont beaucoup aident à rendre nos communautés et nos lieux de travail plus accueillants, sont une grande source d'inspiration pour moi, déclare Dave Leonard, chef de la direction de McCarthy Tétrault. Chaque candidat peut être très fier de ses remarquables contributions visant à favoriser l'inclusion et la diversité. »

« Ici, chez McCarthy Tétrault, nous avons la vision d'un milieu de travail et d'une société plus inclusifs, souligne Nikki Gershbain, directrice principale, Inclusion et engagement communautaire. Nous savons que nous pouvons en faire plus pour réaliser cette vision, et nous tenons à rendre hommage aux personnes parmi nous qui se retroussent les manches pour changer les choses. »



Élisabeth Brousseau

Élisabeth est une vraie championne de la diversité et elle est reconnue comme telle bien au-delà du cabinet et de la communauté juridique. Il est difficile de saisir l'ampleur de son impact : elle fait la promotion des droits des membres de la communauté LGBTQ par son travail auprès

d'associations juridiques et d'organisations communautaires; elle contribue à l'égalité des femmes et des personnes LGBTQ en prenant la parole dans le cadre de divers événements (elle a notamment participé à un groupe de discussion en compagnie du juge Clément Gascon de la Cour suprême); elle est bénévole auprès de la clinique juridique LGBT; et elle amasse des fonds pour des associations caritatives impliquées dans le mouvement LGBTQ. Son action a pris une dimension mondiale grâce au partenariat du cabinet avec Avocats sans frontières Canada. Élisabeth est une inspiration et un modèle.



Linda Petit

Linda fait partie du club de tricot du cabinet, qui comprend des membres du personnel, administratif et paraprofessionnel, et des avocates de tous nos bureaux. Ces bénévoles dévouées redonnent à la société en tricotant foulards et tuques pour les clients vulnérables d'organisations locales.

Elles y mettent de l'enthousiasme et du cœur, et leurs tricots, en plus de procurer de la chaleur, transmettront le message que la communauté McCarthy Tétrault est bienveillante et inclusive. Les 89 tricoteuses devraient toutes être reconnues pour leur temps et leur travail assidu; le groupe de Montréal est représenté par Linda, qui s'assure que l'initiative est un succès dans son bureau. est une inspiration et un modèle.



Catherine Bélanger-Pâquet

Catherine participe continuellement aux initiatives relatives à l'inclusion du groupe dans le bureau, mais aussi à l'extérieur du bureau. Elle a organisé, par elle-même, le cocktail mensuel au bar Le Drague afin de faire la promotion de la diversité et de l'inclusion au cabinet. Elle participe également à l'organisation du cocktail de la CORIS (Conférence sur l'orientation et l'identité sexuelles) avec l'Association du Barreau canadien. Catherine, par ses actions répétées, fait réellement rayonner le groupe LGBT du bureau de Québec, mais aussi de McCarthy Tétrault en général. Catherine est un maillon important de la diversité et de l'inclusion et elle contribue de manière très importante à l'avancement des valeurs du cabinet.



Anne Corriveau

Anne fait partie du club de tricot du cabinet, qui comprend des membres du personnel, administratif et paraprofessionnel, et des avocates de tous nos bureaux. Ces bénévoles dévouées redonnent à la société en tricotant foulards et tuques pour les clients vulnérables d'organisations locales. Elles y mettent de l'enthousiasme et du cœur, et leurs tricots, en plus de procurer de la chaleur, transmettront le message que la communauté McCarthy Tétrault est bienveillante et inclusive. Les 89 tricoteuses devraient toutes être reconnues pour leur temps et leur travail assidu; le groupe de Québec est représenté par Anne, qui s'assure que l'initiative est un succès dans son bureau.

Nomination de Me Marie-Claude Jarry, première femme Lieutenant-Colonel Honoraire de l'histoire du Royal Canadian Hussard (Montréal)



Le cabinet d'avocats et notaires Dunton Rainville est très fier d'annoncer que Me Marie-Claude Jarry a été nommée le 5 décembre dernier par le Ministre de la Défense nationale, l'Hon. Harjit S. Sajjan, première femme Lieutenant-Colonel

Honoraire de l'histoire du Royal Canadian Hussard (Montréal). Ancré dans la tradition militaire de la cavalerie, le Royal Canadian Hussars (Montréal) a célébré l'an dernier le 60e anniversaire de la fusion qui a mené à sa création et a souligné 200 ans de présence de la cavalerie à Montréal. En effet, le Royal Canadian Hussars (Montréal) constitue l'une des deux plus anciennes unités de cavalerie volontaires au Canada et a pour origine la cavalerie de volontaires de Montréal formée au cours du dix-huitième siècle. Le 15 septembre 1958 la fusion de deux régiments célèbres de cavalerie montréalaise, le « 6th Duke of Connaught's Royal Canadian Hussars » et le « 17th Duke of York's Royal Canadian Hussars », donna naissance au régiment amalgamé du corps blindé royal canadien qui fut désigné le « Royal Canadian Hussars (Montréal) ». Toutes nos félicitations à Me Jarry. Pour plus de détails, visitez le <http://www.rch.ca/>.

Décès de l'Honorable Louis Laporte 1935 - 2019



Le 26 janvier 2019, à l'âge de 83 ans, est décédé Me Louis Laporte de Joliette. Outre son épouse Gabrielle Trudeau, il laisse dans le deuil ses enfants François, Philippe (Hélène Racine) et Sophie (Denis Riopel), ses petits-enfants Léa,

Geneviève (Marc-Antoine Majeau), Simon-Luc, Camille et Nicolas, ses frères, Robert (Hélène Amyot), Claude, Jean (Suzanne Hébert) et Daniel (Madeleyn Conway), ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces, ainsi que ses collègues et ses amis.

Admis au Barreau en 1962, il a pratiqué le droit à Joliette pendant toute sa carrière. Il a été juge de la Cour Municipale de Joliette de 1970 à 2005 et s'est grandement impliqué au sein de la Conférence des juges Municipaux du Québec à titre de Secrétaire. Il a aussi été Commissaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada de 1984 à 1990 et Bâtonnier de la section du Barreau des Laurentides-Lanaudière.

La famille tient à remercier tout spécialement l'équipe des soins à domicile du CISSS Lanaudière (CLSC de Joliette) qui a remarquablement soutenu Louis et Gabrielle au cours des derniers mois ainsi que l'équipe des soins palliatifs du CHRDL.



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS



RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM



SOLUTIONS DE PLACEMENT ET D'ASSURANCE

Exclusives à la communauté juridique



Des produits financiers à forte valeur et à faible coût conçus spécialement pour les avocats et leurs familles ainsi que les employés de cabinet et leurs familles.

Investments

- Fonds de placements
- Produits à intérêt garanti
- Régimes individuels et de groupe
 - REER
 - CELI
 - FERR
 - Comptes non enregistrés
 - Retraite

Assurances

- Vie
- Maladies graves
- Invalidité / Frais généraux
- Maladie et dentaire
- Avantages sociaux
- Bureau
- Auto et habitation
- Voyage

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.



Communiquez avec nous aujourd'hui ! financieredesavocats.ca ou 1.800.267.2242